

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
09 DÉCEMBRE 2019

2019-122 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DE L'ADMR.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS :

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 9

PRÉSENTS

Jacqueline POLETTI, Simone PERGET, Michel GIRAUDY, Claude GERMAIN, (Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD, Arlette NOIR (Montvalezan)

Paul CUSIN-ROLLET, Georges CHARRIÈRE, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)

Marie-Agnès ARPIN, Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON, Olivier PETIT (Séez)

Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Marc BAUER, Emmanuelle VAUDEY, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Georges TRESALLET (pouvoir à Michel GIRAUDY)

Clémence BERGER-SABBATEL, (pouvoir à Gilles FLANDIN)

Maud VALLA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE)

EXCUSÉS

Louis GARNIER, Éric MINORET, Monique GRANIER, Séverine FONTAINE, Xavier TISSOT,
Gilles MAZZEGA, Laurent HANICOTTE, Audrey NALIN, Patrick MARTIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Luc PENNA

2019-122 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DE L'ADMR

Le Président expose à l'assemblée que l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précise que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°200-495 du 6 juin 2001), doit conclure une convention d'objectifs avec l'organisme qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

Par délibération n° 2015-80 en date du 7 décembre 2015, la Communauté de communes de Haute-Tarentaise a conclu une convention d'objectifs tripartite avec l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) locale et la Fédération de l'ADMR de la SAVOIE.

Vu le rapport annuel d'activités 2018 présenté par l'ADMR lors de son Assemblée Générale du 27 juin 2019 ;

Vu les éléments fournis par les représentantes de l'ADMR de Bourg-Saint-Maurice ;

Vu la compétence d'intérêt communautaire par laquelle le Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) apporte son soutien aux actions favorisant le maintien à domicile sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

Le Président prend acte des actions réalisées sur le territoire par l'ADMR, il rappelle l'importance d'une intervention de proximité à domicile.

Le Président après avoir exposé les données chiffrées relatives aux interventions de l'ADMR sur le territoire propose au Conseil Communautaire d'approuver le rapport d'activités 2018 de l'ADMR présenté.

Vu l'avis du Bureau Communautaire réuni le 25 novembre 2019 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le bilan d'activités de l'ADMR pour l'année 2018 tel que présenté en séance.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**

